



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 111705

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les problèmes posés par l'état de conservation des monuments aux morts qui commémorent, dans la plupart des communes françaises, le sacrifice de nos anciens. Or, il s'avère que bon nombre de ces édifices ont été érigés après le premier conflit mondial et ont donc subi les outrages du temps ; ils doivent souvent faire l'objet de restauration. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les aides éventuelles dont peuvent bénéficier les communes - et notamment les petites communes rurales - pour procéder à de tels travaux.

Texte de la réponse

Traduisant le poids des guerres sur la vie de la cité, les monuments aux morts ont été réalisés à l'initiative des communes, qui, en tant que propriétaires, en sont responsables. Cette responsabilité est essentielle sur le plan symbolique. En outre, en veillant à l'entretien courant des monuments, les communes évitent le plus souvent de recourir à des opérations lourdes susceptibles de peser sur leur budget. Si la majorité de ces édifices sont dans un état satisfaisant, il peut toutefois arriver, comme le souligne l'honorable parlementaire, que des restaurations ou des rénovations de monuments doivent être effectuées. Pour tenir compte de cet état de fait et du parc commémoratif existant - soit environ 30 000 monuments aux morts ou plaques en tenant lieu - le ministre délégué aux anciens combattants a choisi de soutenir prioritairement les initiatives des petites communes. Ainsi, en 2005, 51 communes ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 66 073 euros.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111705

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12307

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1278